Afin de favoriser une rénovation rapide des façades et d'inciter les propriétaires à engager des démarches en ce sens, l'accompagnement pour les travaux va être renforcé sur des axes qui ont été définis comme prioritaires.

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne propose une subvention exceptionnelle, complétée par une aide de la Ville de Narbonne à compter du 1er avril 2016 et pendant deux ans.

Les aides

Les propriétaires des immeubles localisés sur ces axes pourront bénéficier d'une aide financière exceptionnellement renforcée et simplifiée : 55% du montant TTC de la dépense subventionnable (dont 40% du Grand Narbonne et 15% de la Ville de Narbonne).

Les travaux

Les travaux engagés, soumis à autorisation d'urbanisme, doivent répondre aux critères de recevabilité du règlement établi pour cette action spécifique.

Les bénéficiaires

Les propriétaires ou copropriétaires d'immeubles situés dans les périmètres des axes prioritaires.

Renseignements

Les techniciens et architectes de Cithadé, bureau d'études missionné par la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, vous informent et vous conseillent gratuitement.

1 rue d'Aguesseau 11 100 Narbonne

Tél.: 04 68 46 27 40 Mail: cithade@orange.fr

Permanence d'information le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h.

Les partenaires de l'OPAH RU 2014-2019













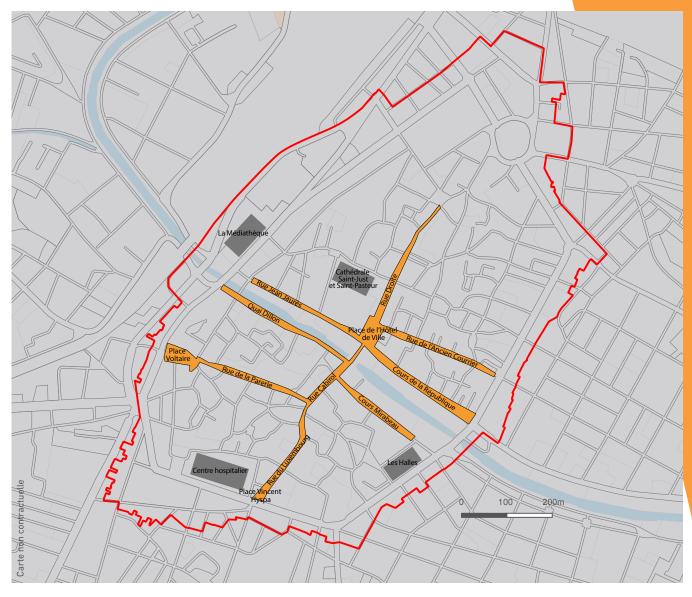
Narbonne

Un accompagnement renforcé pour rénover sa façade

Une action dans le cadre de l'OPAH-RU 2014-2019



Le périmètre d'action à Narbonne



Périmètre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) 2014-2019 : accompagnement classique pour la rénovation des façades



Axes prioritaires de l'opération d'accompagnement renforcé pour la rénovation des façades

Rénovation de façades avant / après

